



Ville du Grand-Saconnex

VOTATION COMMUNALE
DU 27 NOVEMBRE 2022

**Constitution d'emprises définitives et
d'emprises provisoires pour la réalisation
du tram Nations-Grand-Saconnex sur des
parcelles du domaine privé communal et
du domaine public communal**

Acceptez-vous la décision du Conseil municipal du 15 novembre 2021 relative à la constitution, au profit de l'Etat de Genève, d'emprises provisoires de chantier et d'emprises définitives sur des parcelles du domaine communal, privé et public, nécessitées par la réalisation du tram Nations-Grand-Saconnex ?

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Texte de la délibération du Conseil municipal	3
Brève synthèse	9
Les explications des autorités communales	11
Les arguments du comité référendaire	15
Prises de position	18
Indications pour le vote	19
Où et quand voter ?	20

TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide
par 21 oui, 2 non et 2 abstentions

1. D'autoriser la constitution, au profit de l'Etat de Genève, des emprises provisoires de chantier sur le domaine public communal (parcelles DP 1114, 1388, 1389, 1391, 1392, 1407, 1408, 1410, 1423, 1424, 1426, 1439, 1441, 1445, 1447, 1461, 1562 et 2260) et sur le domaine privé communal (parcelles 339, 566, 617, 630, 904 et 1343) selon l'analyse foncière des parcelles impactées par le tracé du TNGS sur le secteur de la commune du Grand-Saconnex du 27 septembre 2021. Ces emprises sont temporaires et les surfaces correspondantes seront restituées à la commune à la fin des travaux.

2. D'autoriser la constitution des emprises définitives prélevées aux parcelles du domaine privé de la commune du Grand-Saconnex au profit de l'Etat de Genève en vue de l'incorporation de celles-ci au domaine public cantonal selon l'analyse foncière des parcelles impactées par le tracé du TNGS sur le secteur de la commune du Grand-Saconnex du 27 septembre 2021 et le tableau ci-dessous :

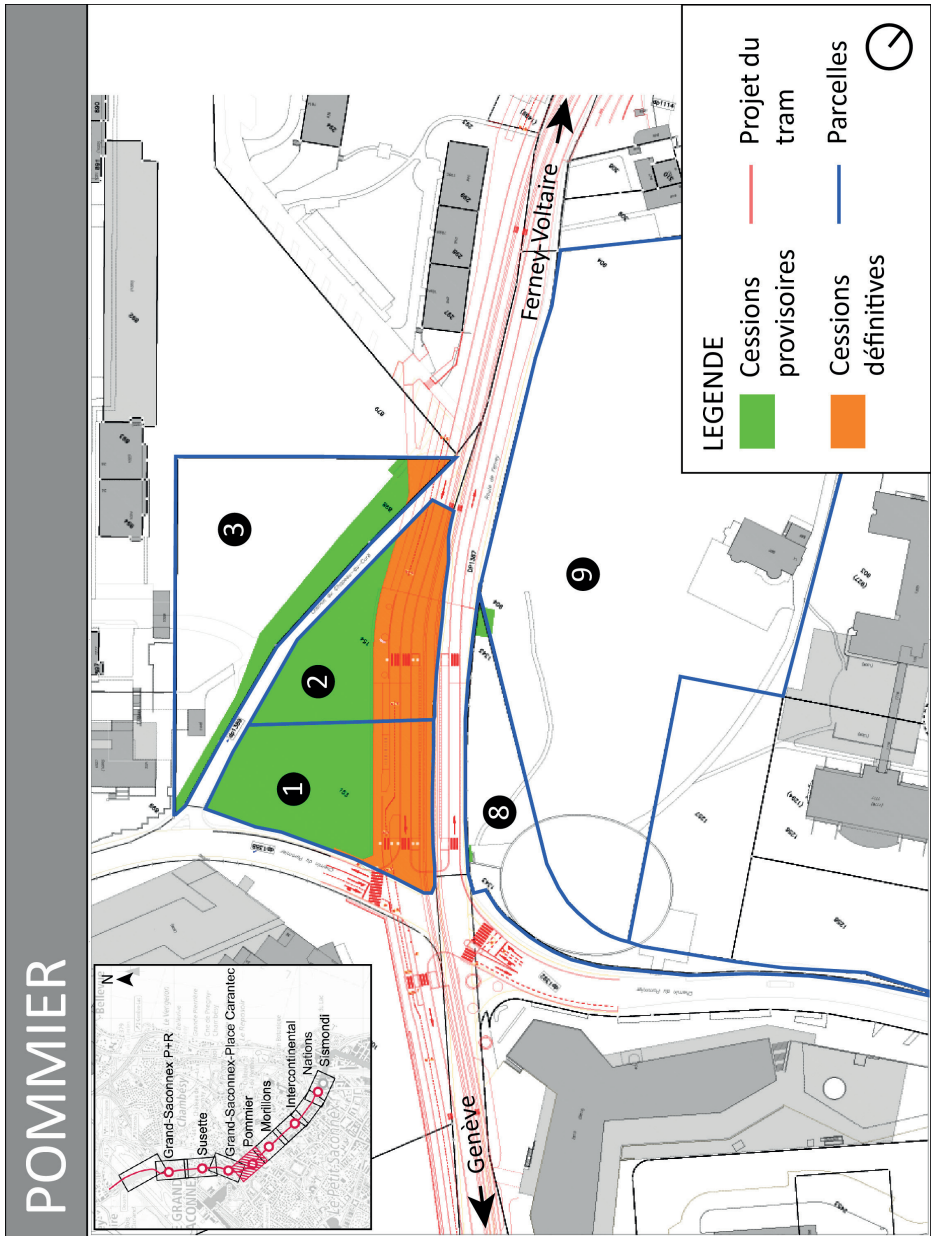
<i>Parcelles (n°)</i>	<i>Surface parcelle (m²)</i>	<i>Surface emprise tram (m²)</i>
153	3254	1182
154	3005	1528
898	5226	116
1475	2525	732
2241	903	111

3. Les surfaces (m²) des emprises relevées datent des plans du dossier PAP pilote d'août 2021. La mise à jour cadastrale sera effectuée à l'issue des travaux par un géomètre. Les actes seront réalisés sur cette base.

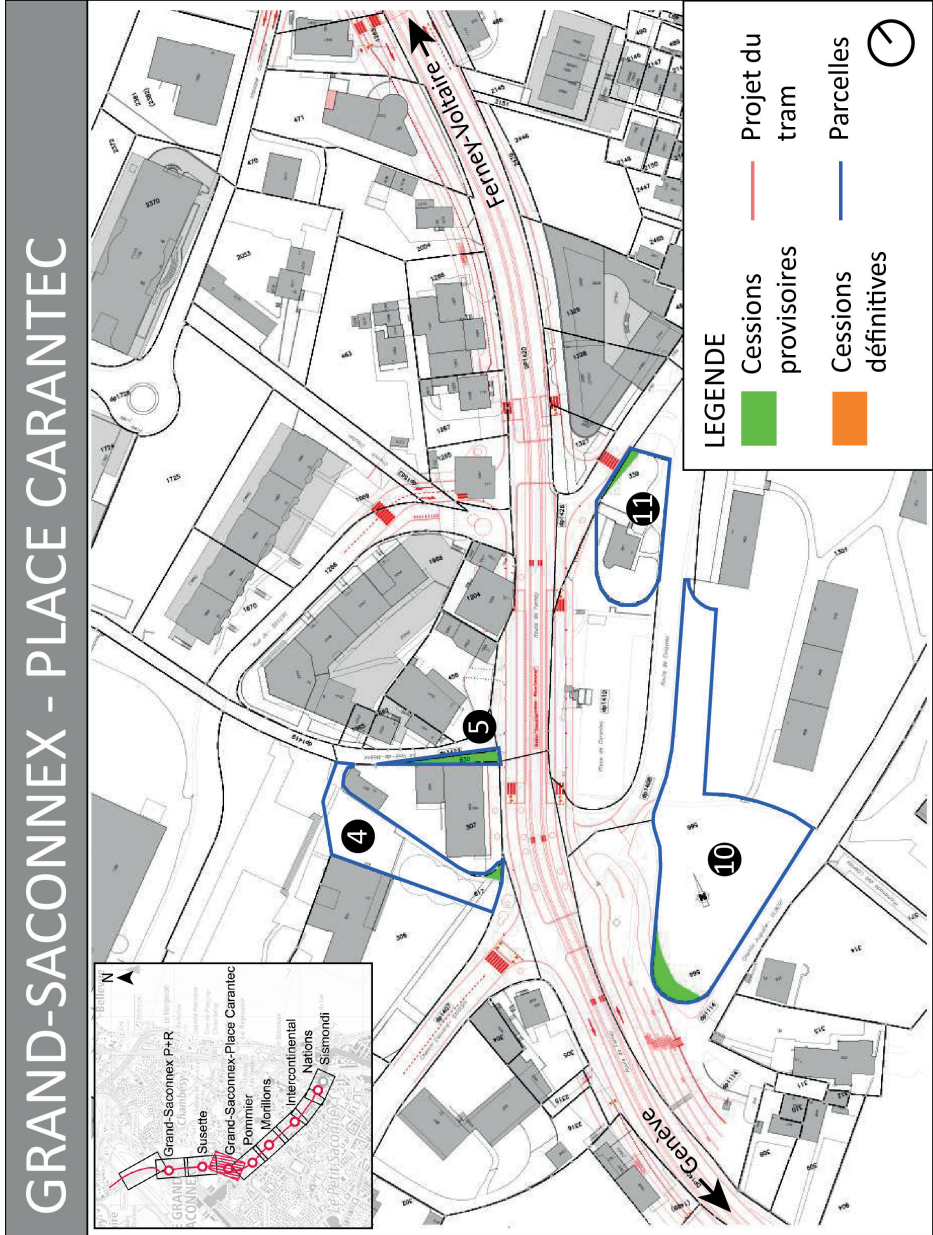
4. De charger le Conseil administratif à instrumenter les actes notariés y relatifs.

Les citoyennes et citoyens qui approuvent cette délibération doivent voter OUI, celles et ceux qui la rejettent doivent voter NON.

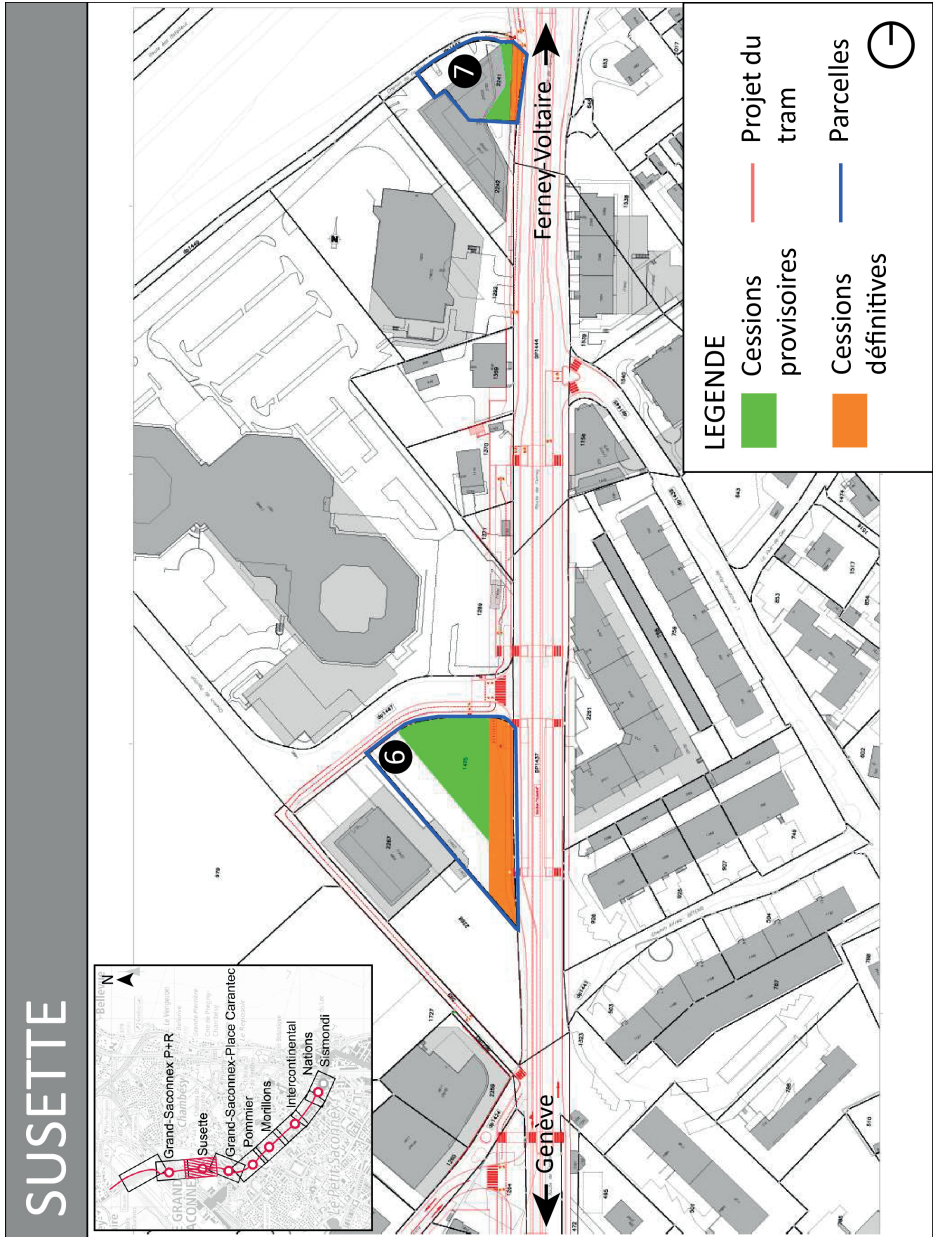
TRACÉ DU TNGS (TRAM NATIONS-GRAND-SACONNEX)



TRACÉ DU TNGS (TRAM NATIONS-GRAND-SACONNEX)



TRACÉ DU TNGS (TRAM NATIONS-GRAND-SACONNEX)



TRACÉ DU TNGS (TRAM NATIONS-GRAND-SACONNEX)

Analyse foncière des parcelles impactées par le tracé du TNGS sur le secteur de la commune du Grand-Saconnex :

Les m² relevés dans ce tableau datent du dossier PAP pilote en août 2021. Le domaine public n'est pas indemnisé puisque l'ensemble des emprises prévues sur le domaine public communal resteront provisoires.

Les emprises sur les parcelles privées de la commune n° 339, 566, 617, 630, 904 et 1343 sont des emprises provisoires. Elles seront restituées au domaine privé de la commune à la fin des travaux.

Côté ouest de la route de Ferney (16 parcelles)

	Parcelles (n°)	Propriétaire(s)	Surface (m2)	Type de bâtiment(s) impactés par le tracé	Zone	Prix au selon la zone	Emprise provisoire (m2)	Emprise définitive (m2)	Indemnité tram
	1389	Domaine public communal	935	/	verdure/ZD3	fr. -	935	0	fr. -
	1388	Domaine public communal	2769	/	verdure/ZD3	fr. -	1508	0	fr. -
1	153	Domaine privé communal	3254	/	verdure	fr. 10.00	2072	1182	fr. 11'820.00
2	154	Domaine privé communal	3005	/	verdure	fr. 10.00	1477	1528	fr. 15'280.00
3	898	Domaine privé communal	5226	/	verdure	fr. 10.00	885	116	fr. 1'160.00
	1407	Domaine public communal	2345	/	ZD3	fr. -	1073	0	fr. -
4	617	Domaine privé communal	1084	/	Zéquipement public	fr. -	14	0	fr. -
5	630	Domaine privé communal	81	/	ZD3	fr. -	81	0	fr. -
	1423	Domaine public communal	312	/	ZD3	fr. -	215	0	fr. -
	1562	Domaine public communal	784	/	ZD4B	fr. -	237	0	fr. -
	1424	Domaine public communal	864	/	ZDIA	fr. -	589	0	fr. -
	2260	Domaine public communal	50	/	ZDIA	fr. -	50	0	fr. -
6	1475	Domaine privé communal	2525	Cœuvre d'art	ZDIA	fr. 180.00	909	732	fr. 131'760.00
	1447	Domaine public communal	3312	/	ZDIA	fr. -	1745	0	fr. -
7	2241	Domaine privé communal	903	/	ZDIA	fr. 50.00	132	111	fr. 5'550.00
	1461	Domaine public communal	193	/	ZDIA	fr. -	101	0	fr. -

TRACÉ DU TNGS (TRAM NATIONS-GRAND-SACONNEX)

Côté est de la route de Ferney (13 parcelles)

	Parcelles (n°)	Propriétaire(s)	Surface (m2)	Type de bâtiment(s) impactés par le tracé	Zone	Prix au selon la zone	Emprise provisoire (m2)	Emprise définitive (m2)	Indemnité tram
8	1391	Domaine public communal	4616	/	ZD3	fr. -	557	0	fr. -
	1392	Domaine public communal	4435	/	ZD3	fr. -	1326	0	fr. -
	1343	Domaine privé communal	2668	/	verdure	fr. -	27	0	fr. -
9	904	Domaine privé communal	21058	/	verdure	fr. -	27	0	fr. -
10	566	Domaine privé communal	3383	/	ZD3	fr. -	116	0	fr. -
	1114	Domaine public communal	6072	/	ZD3	fr. -	3346	0	fr. -
	1408	Domaine public communal	2255	/	ZD3	fr. -	356	0	fr. -
	1410	Domaine public communal	2576	/	ZD3	fr. -	2215	0	fr. -
	1426	Domaine public communal	759	/	ZD3	fr. -	488	0	fr. -
11	339	Domaine privé communal	1044	/	ZD3	fr. -	28	0	fr. -
	1441	Domaine public communal	1122	/	4B	fr. -	272	0	fr. -
	1439	Domaine public communal	2597	/	4B/5	fr. -	11	0	fr. -
	1445	Domaine public communal	590	/	4B/5	fr. -	585	0	fr. -
			Surface (m2)				Emprise provisoire (m2)	Emprise définitive (m2)	Indemnité tram
	TOTAUX		80817				21377	3669	fr. 165'570.00
			100%				26%	5%	

domaine public communal

domaine privé communal

BRÈVE SYNTHÈSE

La loi genevoise sur le réseau des transports publics (H 1 50) du 17 mars 1988, qui organise l'ensemble des modes de transport collectifs et semi-collectifs de manière à offrir un réseau complet au service des déplacements des personnes à l'intérieur du canton et avec les régions voisines, a posé le principe d'un développement par étape des lignes de tramways dans le canton de Genève.

Celle-ci prévoit le prolongement de la ligne de tramway Cornavin-Place des Nations jusqu'au Grand-Saconnex et Ferney-Voltaire, ci-après tram Nations-Grand-Saconnex (TNGS). De plus, elle stipule que toutes les extensions du réseau de tramway doivent être réalisées en favorisant partout où cela est possible des sites propres intégraux.

Pour mémoire, une liaison similaire a déjà existé historiquement : de la fin du XIX^e siècle jusqu'en 1938, le tram 7 reliait en effet Ferney à Chantepoulet et un autre tram prenait le relais jusqu'à Gex.

Le TNGS, dont le tracé est inscrit dans la loi précitée, sera mis en service en 2026. Pour ce faire, l'Etat dispose d'un crédit d'investissement de 193 millions de francs. Le projet bénéficie d'une subvention fédérale à hauteur de 40% du budget, conditionnée à un démarrage des travaux d'ici fin 2025. L'essentiel des autres investissements est supporté par le canton.

Venant de la ville de Genève, le tracé du TNGS passe sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex. Pour permettre sa réalisation, la commune doit céder temporairement ou définitivement au domaine public cantonal des emprises sur certaines de ses parcelles le long de la route de Ferney.

Au total, 29 parcelles sont concernées. Elles sont au nombre de 16 du côté ouest de la route de Ferney et de 13 du côté est de la route de Ferney. Elles représentent une surface totale de 25'046 m² (100%).

Une majeure partie d'entre elles, soit 21'377 m² (85%), seront transférées à **titre provisoire** le temps des travaux pour permettre l'organisation logistique du chantier (stationnement d'engins, stockage de matériaux, etc.).

BRÈVE SYNTHÈSE

Les autres parcelles restantes, 3'669 m² (15%), seront transférées à **titre définitif** pour garantir l'emprise au sol des aménagements. Les parcelles concernées par une cession définitive au canton sont au nombre de cinq. Elles ont des surfaces respectives de 111 m², 116 m², 732 m², 1'182 m² et 1'528 m².

Lors de sa séance du 15 novembre 2021, le Conseil municipal a accepté une délibération du Conseil administratif pour la constitution de ces emprises définitives et provisoires nécessaires à la réalisation du tram Nations Grand-Saconnex sur des parcelles du domaine privé communal et du domaine public communal.

Cette dernière a été acceptée par 21 oui, 2 abstentions et 2 non.

Un comité référendaire s'est constitué pour contester cette délibération.

Ce comité a récolté le nombre de signatures requises par la loi cantonale genevoise pour un référendum communal dans la commune du Grand-Saconnex. Dans un arrêté du 6 juillet 2022, le Conseil d'Etat, en accord avec la commune du Grand-Saconnex, a fixé la votation au dimanche 27 novembre 2022.

La votation offrira aux électrices et aux électeurs de la commune du Grand-Saconnex la possibilité d'approuver (OUI) ou de refuser (NON) la décision de leurs élues et élus du Conseil municipal.

Si leur vote confirme l'adoption de la résolution, le Conseil administratif diligentera les actes notariés y relatifs.

Si le corps électoral saconnésien se prononce au contraire majoritairement contre cette délibération, cette dernière sera annulée.

Dans cette hypothèse, la procédure fédérale d'autorisation du tramway continuera à être instruite par l'Office fédéral des transports (OFT) qui, une fois sa décision d'approbation entrée en force, activera les mécanismes prévus pour la réalisation de ce projet ferroviaire, pour le surplus déclaré d'utilité publique cantonale et régionale.

LES EXPLICATIONS DES AUTORITÉS COMMUNALES

Un vote sur une transaction foncière liée au projet de tram, et pas sur le projet de tram

Vos autorités communales tiennent d'abord à souligner que la délibération du Conseil municipal faisant l'objet d'une contestation par voie de référendum concerne une transaction foncière liée au projet de tram Nations Grand-Saconnex (TNGS). Le projet du tram en lui-même n'étant pas concerné par cette délibération.

Toutes les décisions concernant le principe de réalisation du tram, son financement, la définition de son tracé ou les aménagements prévus de l'espace public ont déjà été prises précédemment au niveau intercommunal, cantonal et fédéral. Elles ne peuvent être remises en question par cette votation, même si certaines positions tentent de faire croire le contraire.

Le 27 novembre 2022, la population du Grand-Saconnex doit simplement dire si elle accepte :

- La cession à **titre provisoire et gratuit** au canton, le temps du chantier et pour celui-ci, de 29 parcelles **communales le long de la route de Ferney** (25'046 m²). A l'issue des travaux, le canton restitue les parcelles après les avoir remises en état.
- Après le chantier du tram, la cession à **titre définitif** au canton, et **contre indemnisation de CHF 165'570.-**, de 5 de ces parcelles **communales**, devenues indissociables de l'exploitation du tram (3'669 m²).

Traditionnellement, les cessions provisoires pour un chantier de ce type sont gratuites ; elles constituent une contribution de la commune à un équipement public majeur dont elle va bénéficier. Quant à la cession à titre définitif de parcelles au canton, elle se justifie pleinement afin que la commune du Grand-Saconnex n'ait pas à entretenir dans le futur des surfaces essentiellement dévolues à une infrastructure cantonale.

Le montant prévu de l'indemnisation correspond ici à la pratique, et a été établi au plus près des intérêts de la commune. Dans tous les cas, ces parcelles accueilleront le futur tram et ne pourront pas être valorisées d'une autre manière.

LES EXPLICATIONS DES AUTORITÉS COMMUNALES

D'un point de vue foncier, il s'agit d'un transfert de propriété de 3'669 m² du domaine communal privé au profit du canton de Genève, ce qui représente 1,5 % de l'ensemble des parcelles du domaine privé communal, la surface totale des parcelles cédées équivaut ainsi à peu près à un demi-terrain de football. Il s'agit au final d'une concession pour la réalisation d'un projet d'envergure régionale devisé à plus de 125 millions de francs, qui bénéficiera directement à notre population, et permettra un transfert modal et la construction d'un transport collectif de qualité, le tram.

Un projet qui tient compte des intérêts du Grand-Saconnex

La prolongation du tram 15 de Nations à Ferney-Voltaire est une bonne nouvelle pour la commune et ses habitant-es. Elle est aussi le résultat d'un long processus de planification territoriale et d'amélioration de la mobilité mené au niveau de l'agglomération du Grand Genève, auquel les autorités communales du Grand-Saconnex d'hier ont été associées depuis bien longtemps, et dont vos autorités d'aujourd'hui n'entendent pas se dissocier comme le témoigne le vote du Conseil municipal. Rappelons également que la construction d'un tunnel routier, étroitement lié à la réalisation du tram, va contribuer à réduire significativement le trafic au centre de notre commune, répondant ainsi à une demande fort ancienne de la commune du Grand-Saconnex pour réduire le trafic de transit.

Par ailleurs, le projet de tram et son tracé ont fait l'objet d'une vaste consultation (neuf mois de concertation, mobilisation de plus de 1'500 personnes, création de groupes de discussion, d'ateliers, de conférences et de forums, etc.) tout au long de laquelle la population a eu l'occasion d'exprimer son avis. Nombre de propositions concernant le Grand-Saconnex ont d'ailleurs été retenues, même si certains intérêts particuliers ont dû s'effacer devant l'intérêt collectif.

Le tram ne sera pas une cicatrice qui coupe la commune en deux. Il va contribuer à créer des coutures entre les quartiers. Au Grand-Saconnex, le tram va en effet accompagner la mutation de nombreux espaces au sein desquels des projets d'aménagement sont en cours.

LES EXPLICATIONS DES AUTORITÉS COMMUNALES

Tel qu'il a été dessiné, le tracé du tram va induire un progrès en termes de connectivité du Grand-Saconnex avec le reste du territoire cantonal et avec la région française voisine. Il va également favoriser l'intermodalité et permettre à la population de combiner des modes de transport différents pour gagner en temps de trajet tout en limitant l'empreinte carbone de ses déplacements.

Il va par ailleurs contribuer à optimiser le réseau de transports en commun global, mais aussi les autres voies dédiées à la mobilité douce (pistes cyclables et cheminements piétonniers).

L'emprise au sol du tracé du tram va certes induire la nécessité d'abattre des arbres sur le territoire communal, mais le maître de l'ouvrage du TNGS s'est engagé à en replanter le double afin que l'on recouvre rapidement le potentiel de ces végétaux en matière de stockage du dioxyde de carbone, d'humidification de l'atmosphère et de lutte contre les îlots de chaleurs.

Ces abattages constituent un mal nécessaire, qu'il faut mettre en balance avec d'autres facteurs bénéfiques au plan environnemental : le transfert modal de la route (les voitures) vers le rail (le tram) contribuera à réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif est que la route de Ferney devienne une pénétrante de verdure avec un grand axe de mobilité douce associé à une amélioration des liaisons transversales assurant la desserte des quartiers voisins.

Le Tram Nations-Grand-Saconnex (TNGS) va permettre de structurer les différentes zones en mutation tout en les insérant dans un patrimoine paysager remarquable.

Vos autorités communales suivront naturellement avec attention les travaux pour s'assurer que les engagements pris soient respectés, et que toutes les possibilités d'optimisation possible survenant en cours de chantier soient exploitées.

Pourquoi il faut voter OUI

Une analyse objective des faits démontre par ailleurs qu'un vote négatif de la population du Grand-Saconnex ne servirait les intérêts de personne, pas même les intérêts de celles et ceux qui sont impactés par le projet à titre privé.

Non seulement le projet ne sera plus modifié, mais en cas de NON, les autorités fédérales et cantonales disposent des outils juridiques nécessaires pour procéder à des expropriations, afin de ne pas entraver sa réalisation. Tout au plus, certains travaux touchant les parcelles communales concernées pourraient être retardés de quelques mois, mais en aucun cas l'ensemble du chantier. Dès lors, celui-ci pourrait même durer plus longtemps.

Il en résultera en revanche probablement **des coûts directs et indirects pour la commune** et donc pour l'ensemble des contribuables saconnésiens, notamment du fait de la judiciarisation de la procédure.

La commune ne peut espérer de meilleures conditions financières que celles qui ont été négociées pour la cession définitive de ces parcelles.

Enfin, chaque jour perdu en procédure retardera la mise à disposition de la population genevoise et de la région, d'une nouvelle infrastructure attendue depuis longtemps et à l'utilité collective avérée.

Le Conseil administratif vous invite à suivre l'avis de la majorité du Conseil municipal (21 oui, 2 non, 2 abstentions), à voter OUI à la cession au canton de Genève de parcelles du domaine communal dans le cadre de la réalisation du tram Nations-Grand-Saconnex (TNGS).

LES ARGUMENTS DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

« Non »

982 citoyennes et citoyens, ainsi que des associations de quartiers du Grand-Saconnex ont soutenu le référendum contre les cessions de terrain de la commune au Canton votées par le Conseil Municipal 15 Novembre 2021. 824 signatures ont été suffisantes pour la validation par le Service cantonal des Votations et Elections.

Fort de ce soutien populaire, le comité référendaire recommande de voter NON à la question posée en votation car, nous ne sommes **pas contre le tram**, nous sommes contre la démesure des infrastructures prévues. Une part de la route de Ferney passerait de 15 mètres à 30 mètres !

Certains espaces verts publics et privés sont en péril, notamment la voûte arborée du Chapeau-du-Curé et ses arbres centenaires seraient coupés tout comme le seront d'autres arbres le long de la Route de Ferney sur territoire du Grand-Saconnex, pour laisser place à une emprise démesurée pour le projet du tram.

Le projet crée un grave problème de transit : malgré la construction de la route des Nations et la fermeture de la route de Ferney entre l'Hôtel Intercontinental et la route des Morillons (Conseil Œcuménique des Eglises), l'Etat prévoit qu'une partie du trafic de transit continuera d'utiliser les routes de Ferney (13'100 véhicules/jour), de Sarasin/Terroux (6'100), Colovrex (3'500), Corbillettes (5'950), Pommier (4'300) et Morillons (2'700). La fermeture Morillons – Hôtel Intercontinental et ces conséquences majeures n'ont pas été évoquées dans les PV du CM du 15 Novembre 2021 et des rapports publics de commission. Aucune mesure d'accompagnement crédible n'est présentée dans la demande en autorisation de construire déposée en mai 2022 ; mesures d'accompagnement destinées à obliger les automobilistes à passer par le tunnel des Nations qui sera prochainement mis en service.

LES ARGUMENTS DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

Le Conseil Municipal dans sa séance du 15 Novembre 2021 a voté ces cessions, en fonction des informations qui étaient disponibles au moment du vote et qui lui ont été communiquées. Certaines pièces au dossier ont été rendues publiques seulement lors de l'enquête publique de mai 2022, à laquelle le comité référendaire s'est opposé. A ceci s'ajouterait la fermeture du bas du chemin Auguste-Vilbert sans tenir compte des besoins de ses habitants qui perdraient tout contact routier direct avec le village du Grand-Saconnex où se trouvent des services municipaux, des services publiques et des magasins d'alimentation.

Le prix d'acquisition par l'Etat des terrains de la commune du Grand-Saconnex a été fixé à quelques CHF 160'000 pour 3'669 m². Selon nous, il ne tient pas compte des infrastructures existantes ni des valeurs patrimoniales, artistiques et des possibilités constructives sur lesdits terrains qui font que le prix réel devrait dépasser les CHF 2 millions.

Parlons également des **séances de concertations** « alibis et biaisées » qui n'ont jamais permis à notre population de se prononcer sur le projet dont certains éléments primordiaux n'ont pas été clairement exposés, en particulier les largeurs ainsi que les conséquences de la fermeture partielle de la route de Ferney au trafic automobile. Avant la mise à l'enquête publique de mai 2022, la nature et l'ampleur du projet de tram, que notre comité référendaire a maintenant qualifié « d'autoroute à tram » sur la base des documents publiés durant cette enquête publique, étaient connues globalement, mais pas dans l'ensemble de leurs caractéristiques. L'enquête publique précitée a permis à la population saconnésienne et ses élus de prendre connaissance de toutes les données du projet.

Voter NON signifie sauvegarder notre futur et obliger l'Etat de Genève et la Confédération à mettre en place des **ALTERNATIVES** transformant cette mesure en un projet à taille humaine et conservant les espaces arborés et la bio-diversité du Chapeau-du-Curé et de la place Carantec. De plus, ces espaces arborés et de verdure ont un rôle important pour limiter les effets du réchauffement climatique et assurer la porosité des sols alors qu'une « autoroute à tram » ne fera qu'accroître la chaleur due au rayonnement solaire de cette gigantesque fournaise tout le long de la route de Ferney.

LES ARGUMENTS DU COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE

Voter NON c'est vouloir une mobilité raisonnée, avec **des pistes cyclables de qualité** séparées du tram et desservant directement nos quartiers d'habitations. Le projet cycliste que veulent réaliser l'Etat de Genève et la Confédération ne passerait pas par les quartiers de notre commune. Il servirait uniquement au transit cycliste venant pour la plupart de France en direction du Lac. Nous estimons bien plus utile de renforcer et créer les pistes cyclables en sites propres entre nos différents quartiers, permettant de rejoindre le centre-ville de Genève sans être obligé de passer par les quais qui sont déjà très encombrés. Pour les cyclistes, passer les grands carrefours restera dangereux, dommageable pour la santé car côtoyant une circulation automobile de transit importante.

En votant NON, vous pourrez inciter les autorités à tenir compte des souhaits des Saconnésien-ne-s qui veulent un tram qui réunira tous les quartiers de notre commune et n'accentuera pas sa division (village d'un côté et le reste de la commune de l'autre).

En conclusion, les terrains de notre commune doivent être utilisés de manière à permettre la réalisation **d'une infrastructure à taille humaine**, qui encourage tout le transit automobile dans le Tunnel des Nations afin que nous puissions retrouver un cadre de vie de qualité et que notre nature soit préservée dans ces temps où les arbres sont indispensables pour lutter contre le réchauffement climatique et les îlots de chaleur urbains. Merci d'avance pour votre soutien à ce NON à la question qui vous sera soumise le 27 novembre 2022 relative à la cession des terrains de la commune pour réaliser cette infrastructure démesurée du tram.

PRISES DE POSITION

en vue de la votation communale au Grand-Saconnex du 27 novembre 2022

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la commune du Grand-Saconnex, du 15 novembre 2021 relative à la constitution, au profit de l'Etat de Genève, d'emprises provisoires de chantier et d'emprises définitives sur des parcelles du domaine communal, privé et public, nécessitées par la réalisation du tram Nations-Grand-Saconnex ?

Les Vert.e.s	OUI
PLR LES LIBERAUX-RADICAUX DU GRAND-SACONNEX	OUI
Les Socialistes	OUI
GRUPE APOLITIQUE DU GRAND-SACONNEX (GAG)	NON
DÉMOCRATE-CHRÉTIEN	OUI
Comité référendaire	NON
Association A3S	NON
Association Transports et Environnement (ATE) - Genève	OUI
MCG - Mouvement Citoyens Genevois	NON
MOBILITE AUTREMENT	NON
OUI au TRAM	OUI
Pour des aménagements de qualité	OUI
PRO VELO Genève	OUI

INDICATIONS POUR LE VOTE

Matériel de vote

Votre enveloppe blanche doit contenir :

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote bleue
- 1 bulletin de vote au format C5
- La présente brochure explicative

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, il faut appeler le service des votations et élections qui vous renseignera volontiers sur la manière de procéder

022 546 52 00

Du lundi 7 novembre 2022 au vendredi 25 novembre 2022
de 8h à 12h et de 14h à 16h30

et

Le samedi 26 novembre 2022, de 8h00 à 12h00
Le dimanche 27 novembre 2022, de 10h00 à 12h00

OÙ ET QUAND VOTER

1. Vote par correspondance

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

Les votes par correspondance doivent parvenir au plus tard le samedi 26 novembre 2022 à 12h00 au service des votations et élections - Rue des Mouettes 13, 1227 Les Acacias

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le jeudi 24 novembre 2022 (attention à l'heure de levée du courrier).

2. Dans le locale de vote de la commune

Adresse : Ferme Sarasin (restaurant scolaire)
Chemin Edouard-Sarasin 47 - 1218 Le Grand-Saconnex

Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter dimanche 27 novembre 2022 de 10h00 à 12h00 doivent se munir :

- de leur carte de vote
- d'une pièce d'identité
- du matériel de vote